



Cette imposition devra être mise en recouvrement tout au moins dans la proportion nécessaire, et dans la mesure où les recettes produites par la vente de l'eau seraient insuffisantes dès l'année 1953.

Pour satisfaire à la condition ainsi posée par le Crédit Agricole, la commune de Rezé déclare garantir l'emprunt du Syndicat à concurrence d'un capital de 12.500.000 francs, dont l'annuité pour 30 ans et au taux d'intérêt de 3% est de 637.750 francs et pour assurer, si besoin est, le paiement régulier de cette annuité, le Conseil vote pour 30 ans, une imposition extraordinaire d'un produit correspondant, soit centimes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lendemain matin à 0 h 30, et ont signé au registre :

Le Maire J. L. Flavet 7/3/51 M. Le Maire
P. Dubois J. Lassauz M. Le Maire J. Guillaud
R. Pélissier J. Barbes M. Le Maire M. Véau
J. L. Léonard J. L. Léonard
J. H. Nicollin J. Mignais
J. H. Nicollin M. Massier

~~Séance du conseil municipal du 8 Août 1951~~

L'an mil neuf cent cinquante et un, le huit Point à 20[°]30, le conseil municipal de la ville de Rezé-les-Nantes s'est réuni à l'hôtel de ville en séance extra-ordininaire, suivant convocation faite par le maire, le H. tout et conformément à la loi.

Ordre du jour.

- 1^e Travaux d'aménagement saisonnier du champ à faire de Pont-Rousseau, en vue de l'installation du marché.
- 2^e Réparations obligatoires et préalables des canalisations d'eaux usées de l'école des garçons de Pont-Rousseau avant asphaltage de la cour.



Étaient présents : M. Bénézet, Maire. M. Vignais, docteur collet, adjoints.

Mes et Mrs Mr Glaveau, Fortin, Barlo, Casalis, Montéil, Guibretéau, Recou, Bouley Arthur, Richard, Glauber, Guillard, Gendoy, Redor, Canard, Joseph. Bubis.

Absents espagnés, mais ayant donné procuration pour voter en leur nom : Mr Canard, Recou, Jouze, Elise, Monnier, Marchais, JB, Perrégaux.

Absents excusés : Mr Barnet, Félix.

" sans excuse : Mme Lagathu - Mr Peigné.

Le Maire ouvre la séance et propose comme secrétaire de séance Mr Casalis qui accepte ces fonctions. Le conseil à son tour ratifie la désignation de Mr Casalis.

Mr Jean Hal secrétaire général de la mairie donne lecture du dernier procès-verbal qui est accepté sans observations.

Déplacement provisoire du marché hebdomadaire de Pont-Rousseau. —

Mr Bénézet, Maire, fait l'historique de la question. Il rappelle que les municipalités précédentes avaient déjà décidé que le marché futur et définitif de Pont-Rousseau serait implanté sur le terrains communal appelé : "champ de foire" à Pont-Rousseau.

Tout récemment et à l'unanimité, le conseil municipal avait approuvé le plan d'urbanisme sur lequel le futur marché de Pont-Rousseau a vu son emplacement définitif au champ de foire.

Le Maire continue : Si aujourd'hui, il régne une certaine effervescence en égard à la décision rapide prise par la Municipalité quant au déplacement du marché de Pont-Rousseau elle résulte du fait que les Ponts et chaussées ont invité le Maire à supprimer le marché pendant la durée d'enlèvement des rails de la Cie des tramways, et arrêt du marché sur la route nationale : carrefour Pont-Rousseau - St Paul devant avoir lieu immédiatement du fait que les adjudicataires des travaux d'enlèvement des rails avaient reçu des

X des travaux



délais très serrés pour l'exécution de leurs travaux.

Alors, pour le Maire et pour ses Adjoints, il n'y avait que deux solutions : soit supprimer totalement et provisoirement le marché durant toute la durée des travaux que l'on peut estimer normalement à peu près de trois mois, soit l'installer de telle sorte l'emplacement du champ de foire emplacement destiné à être le futur marché de Pont-Rousseau.

Dès que cette décision fut connue par le grand public et tout particulièrement par les marchands forains, ces derniers envoyèrent au Maire plusieurs requêtes s'opposant formellement à ce déplacement du marché disant que même provisoire, il nuirait à leur commerce.

Ils finirent par créer un comité d'entente qui réuni le 1^{er} Avril 1951, en assemblée générale extraordinaire à Pont-Rousseau, fit une résolution appelée : mémorandum. Dans ce mémorandum, tout en admettant cette fois-ci la nécessité d'un déplacement provisoire du marché du marché pendant la durée d'exécution des travaux de voirie prévus ils demandaient un engagement formel et express du Maire s'engageant à ce que le déplacement provisoire ne se transforme sous aucun prétexte en déplacement définitif.

Par une nouvelle lettre en date de ce jour le comité d'entente et de défense des professions non sédentaires de Nantes et de la Loire-Inférieure demande à nouveau au Maire de bien vouloir tenir compte des objections de leurs ressortissants contre le déplacement provisoire ou définitif du marché sur le champ de foire.

Le Maire continue : Je reconnaiss, que de prime abord, certains commerçants sédentaires peuvent estimer que le déplacement du marché leur enlèvera une clientèle de passage, mais, n'oublions pas qu'ici, l'intérêt général est en cause.

Il n'est d'ailleurs pas du tout prouvé que les commerçants sédentaires, en général, soient à la longue blessés par le déplacement du dit marché.

En ce qui concerne tout particulièrement les marchands forains (non sédentaires), il précise que ces derniers peu-



429

rent faire leurs affaires aussi bien sur le nouvel emplacement que sur l'ancien. De plus, et s'ils peuvent émettre des avis, il n'est pas de mise à ce qu'ils envoient au maire des lettres qui ressemblent peut-être à des mises en demeure.

La parole est alors donnée à Mr Richard, conseiller municipal.

Il déclare : Aux précédents conseils municipaux, il n'y avait en somme pas d'opposition quant au déplacement du Marché mais, depuis, de nombreuses réclamations se sont faites jour.

Bien entendu, je reconnais qu'il faut déplacer le marché au moins provisoirement, mais n'y a-t-il pas d'autres solutions que celles du Champ de foire ? Peut-être un glissement du marché serait possible. Les Ponts et chaussées accepteraient-ils une installation provisoire sur la nouvelle percée. (R.R. 23 et 137) ?

Mr Bénézet répond, qu'il ne le croit pas.

Alors, c'est au tour de Mr Vignais, premier adjoint d'intervenir, il dit :

"Depuis vingt-cinq ans tous les conseils municipaux ont demandé le transfert du marché et cela pour éviter les accidents que risque de créer une circulation toujours de plus en plus intense sur cette route nationale formant l'unique sortie sud de Nantes."

Les conseils municipaux et notre conseil municipal d'aujourd'hui n'ont jamais voulu briser les commerçants, bien au contraire, mais les routes nationales sont réservées, en priorité à la circulation et il est navrant de constater que dans cette route nationale sont situées trois écoles où plus de 1000 enfants ont des difficultés de circulation au moment de la sortie des classes. C'est donc uniquement l'intérêt général qu'il a en vue.

Il conclut : Je voterai donc pour le transfert provisoire du marché et je suis même pour un maintien définitif, étant entendu que, dans l'avenir, nous essayerons d'améliorer le marché selon nos moyens pour finalement réaliser un marché couvert digne de notre grande cité.

Mr Babey, conseiller municipal, admet aussi que



provisoirement et durant les travaux devraie le marché soit transféré au champ de foire mais, selon lui et pour que ce marché puisse un jour devenir définitif, il faut un projet d'aménagement complet pour arriver au marché couvert que nous souhaitons tous voir un jour réalisé.

M^r Guillard, conseiller municipal, insiste également auprès du maire pour que le marché définitif, si marché définitif il y a, soit complètement et totalement aménagé.

C'est au tour de M^r Arthur Boutin d'intervenir. Ses controverses sont engagées et il pose les diverses questions suivantes :

Quel est votre projet d'aménagement sommaire ? Quels sont vos plans ? Quelle sera la fréquentation du dit marché ? Il y a plusieurs mois que nous parlons de l'enlèvement des rails et nous aurions pu prévoir l'installation du nouveau marché. Il ne faut pas faire de travaux provisoires gérant les finances communales qui ne serviraient à rien. A l'avenir, à son avis, la circulation sera plus facile que jeudi lieu actuel du marché grand les rails seront enlevés.

S'adressant au maire, il continue : Les Fontes et Chausées vous ont-ils demandé à ce que le marché ne revienne plus à son emplacement actuel une fois les travaux de voirie exécutés ?

M^r Bénézet, répond : Pas du tout.

M^r Boutin signale encore que les travaux envisagés engloutiront les recettes des droits de place pendant une année.

M^r Bénézet, maire, reconnaît qu'il y aura des dépenses à faire, mais qu'il essaiera de faire en sorte qu'elles ne soient pas inutiles.

M^r Catalis, conseiller municipal, s'étonne de tout le bruit fait sur cette affaire. Il critique tous les points tenus par M^r Arthur Boutin. Une assez vive controverse s'élève alors avec M^r Boutin sur la perception des droits de place.

Le maire conclut en demandant aux conseillers

municipaux s'ils sont d'accord pour que le marché soit transféré au Champ de foire et que des travaux provisoires soient engagés en soulignant que le conseil municipal reconsiderera la question du marché si l'expérience tentée ne s'avère pas concluante.

Il dit encore que, selon lui, les travaux provisoires peuvent être grossièrement estimés à 600.000 francs.

Avant de passer au vote le docteur Collet demande les raisons des forains militant contre le ~~projet~~ déplacement du Marché. Il lui est répondu que les forains pensent que ce déplacement sera pour eux une diminution appréciable du chiffre d'affaires.

Le docteur Collet, enchainé :

"Ce n'est donc qu'une hypothèse et non pas une certitude" et pour lui aussi il faut de suite déplacer le marché.

La question suivante est alors mise aux voix par le Maire : déplacement de suite et provisoire du marché de St Paul au Champ de foire. Aménagement provisoire du dit terrain, ouverture d'un crédit de 600.000 francs sur les fonds libres de l'exercice en cours pour le financement des travaux.

21 voix se prononcent pour cette décision. Il y a trois abstentions.

Autrement dit, tous les conseillers présents votent pour le déplacement actuel du marché à l'exception de trois voix qui s'abstiennent.

Protestation contre le dépôt de gaz Butane de la S^e Lille-Bonnières et Colombes.

M^r Arthur Brouty, en égard justement au transfert provisoire du marché, attire à nouveau l'attention du Maire sur le danger que présente pour les habitants de la Rue Victor Hugo, le projet d'extension du dépôt de gaz Butane de la société Lille-Bonnières et Colombes.

Le Maire en prend acte et décide que le conseil municipal sera tenu au courant des décisions prises par l'autorité préfectorale.



Le rapporteur de la commission d'enquête avait d'ailleurs conclut au rejet de la demande.

Réparations préalables des canalisations d'eau et de pluie de l'école publique de garçons de P^E Rousseau, avant asphaltage.

Le deuxième point de l'ordre du jour, après avoir été discuté est voté à l'unanimité. Pratiquement, le Maire est autorisé à faire faire à neuf toutes les canalisations d'eau de pluie et de reisement de l'école publique de garçons.

M^r Babij propose de cacher par la même occasion les eaux de pluie du bâtiment abritant le personnel enseignant.

Parcialement le conseil municipal invite l'Administration à étudier la possibilité de faire aboutir ce nouveau brouage dans la rue Jean Jaurès, pour rejoindre le tout à l'égout, canalisation des eaux de pluies.

Acceptation des plans ayant trait à l'aménagement de la place Sémaire et à l'implantation d'une aubette.

Avant de se séparer, le conseil municipal examine les plans soumis par l'administration, dressés par M^r J.B. Marchais, adjoint, concernant, d'une part, l'aménagement et la transformation en square public de la place Sémaire de P^E Rousseau, et deuxièmement l'implantation sur le dit square d'une aubette destinée aux usagers des autobus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20^h 30, et ont signé au registre.

Béthoux *Brichot* *73outz* *Mabij* *Fuillâtre* *Puget* *H. Neau* *Jafot*
M. Fortin *A. Lhoste* *Th. M. M. S.* *J. Lignac*